

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 06/12/2022

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BONNET Céline), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel (Procuration de M. COSQUER Cyril), M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 06/12/2022

Absents excusés : MME BONNET Céline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COSQUER Cyril (Procuration à M. GOUTY Michel), MME DUBOIS Océane, M. GOZE Emile.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2022-59 : Acquisition de la parcelle ZK 1.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le projet de lotissement chemin de la Brugue et les aménagements réalisés au carrefour du chemin de la Brugue, du chemin de Saint Geniès et de la route de Castres RD 612.

Pour pouvoir réaliser ce lotissement, un P.U.P. (Projet Urbain Partenarial) a été signé entre l'aménageur et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
L'objectif de ce PUP est de faire participer l'aménageur aux coûts d'aménagement des espaces publics nécessaires à la faisabilité de son projet.

Ces aménagements consistent notamment à l'agrandissement de la voie, l'extension de l'éclairage public ainsi que du réseau électrique.

L'emprise de ces aménagements empiète sur la parcelle cadastrée ZK1, sise La Brugue et appartenant à M. Cabrera.

Afin de faciliter les démarches, M. Cabrera a proposé de céder à la commune de Puygouzon l'ensemble de cette parcelle d'une contenance de 220 m².

- **VU** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier;
- **VU** la proposition de M. Cabrera de céder à la commune de Puygouzon la parcelle cadastrée ZK1, d'une contenance de 200 m², sise La Brugue au tarif de 1€ le m² ;
- **Considérant** que la valeur vénale étant inférieure à 180 000€ HT, la saisine de l'avis du Domaine n'est pas requise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ZK 1 sise La Brugue à Puygouzon, appartenant à M. Patrick Cabrera au tarif de 1€ le m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle ZK1.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nadine CONDOMINES MAUREL



Le Maire

Thierry DUFOUR

